

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de M. Michel JARRASSIER,

**Étaient présents** : M. ROLLE MILAGUET, M. LAUER, M. RANGER, M. DEBIAIS, M. JEANNEAU, M. DAUBISSE, M. VIAUD E., M. CHARRIER, Mme DESROSES, M. COURAULT, M. VARESCON, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, M. MELON, Mme PROT, Mme ANDRE, M. HENG, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, M. MADEJ, Mme TRICHARD, Mme MAUPIN, M. SAVARD, M. BLANCHET, Mme WASZAK, M. BOYARD, M. MAILLET A., Mme CHABAUD, M. SOUCHAUD, Mme TABUTEAU, M. BOURGOIN, M. BATLLE, M. BOIRON, M. de CREMIERS, M. BOUQUET, M. CIROT, M. CHARTIER, M. HUGUENAUD, Mme JEAN, M. PORTE, M. COSTET, M. DIOT, Mme RAIMBERT, M. MAILLET H., M. PUYDUPIN, M. ROYER, Mme ABAUX, Mme LOUIS- DUPONT, Mme BAUVAIS, M. PAPUCHON, M. FAITY, Mme BROUARD, M. VIAUD C., M. GOURMELON, M. GANACHAUD,

**Pouvoirs** : Mme CHABAUTY à M. DEBIAIS, M. SELOSSE à Mme ABAUX, M. MORAND à Mme TRICHARD, Mme VAREILLE à Mme CHABAUD, Mme BURBAUD à M. SOUCHAUD,

**Excusés** : M. DAILLER, M. MONNAIS,

**Assistaient également** : Mme LAUREANDEAU, M. NIQUET, M. COLIN, M. QUIEVREUX, Mme MONAMY, M. NADAL, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU, Mme ABOT

**Sont désignés secrétaires de séance** : M. VARESCON et M. DAUBISSE

<b>Date de convocation : le 19 février 2026</b>	<b>Nombre de délégués en exercice : 77</b>
<b>Date de publication : le 6 mars 2026</b>	<b>Nombre de délégués présents : 57</b>
	<b>Nombre de votants : 62</b>

**CC/2026/28 : PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A MONTMORILLON PAR BAY WA R.E AU LIEU DIT MOUSSAC – AVIS DE LA CCVG SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Président informe le Conseil que la Communauté de communes Vienne et Gartempe a été saisie par les services de la Préfecture dans le cadre de la consultation publique organisée du 24 février au 24 mai 2026 concernant la demande d'autorisation environnementale d'un permis de construire d'un parc photovoltaïque porté par la SAS « Montmorillon Energies ».

Ce projet émane de l'entreprise Bay WA r.e. via la SAS : « Montmorillon Energies ». Il serait implanté au lieu-dit Moussac à l'Est de la commune de Montmorillon. Il est localisé dans une Zone d'Accélération des Energies Renouvelables. La commune a émis un avis favorable à ce projet lors du conseil municipal du 30 septembre 2025.

**AR Prefecture**

086-200070043-20260226-FM\_CC\_2026\_28-DE  
Reçu le 02/03/2026

Le projet présente une surface de 37,7 ha répartis en trois zones. Il est localisé dans l'unité paysagère des « terres froides » du plan paysage. La puissance installée serait de 24,7MwC.

Les exploitations agricoles concernées par ce parc « agrivoltaïques » sont : la SCEA Auguste (M.Ydier), la Ferme d'Ayana et Jardin'solite. Les objectifs sont : d'agrandir le troupeau de moutons de la SCEA et de développer une partie arboriculture et maraichage pour les deux autres exploitations.

Le parc agrivoltaïque combinerait 3 types de technologies :

- Structure ombrière agrivoltaïque haute et basse pour l'arboriculture
- Structure « tracker » pour l'élevage ovin
- Structures « tracker » pour maraichage en inter rangées

Le comité de pilotage ENR de la CCVG s'est réuni en juin 2024 afin de se prononcer sur ce dossier. Il a émis un avis favorable à ce parc pour les raisons suivantes :

- Il est localisé à plus de 100 mètres des habitations
- Les continuités écologiques ne sont pas menacées du fait de la taille du parc ainsi que de sa scission en 3 lots.
- Une démarche de concertation et information du public a été menée
- La commune a délibéré favorablement
- Le projet est localisé en ZAENR
- Les technologies utilisées, la diversité des cultures et le nombre d'exploitations agricoles qui bénéficient de ce parc donnent un intérêt particulier à ce projet agrivoltaïque.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à la majorité :

Pour	33	Contre	21	Abstention	7	Ne prend pas part au vote	1
------	----	--------	----	------------	---	---------------------------	---

- De prononcer un avis favorable au projet de parc photovoltaïque porté par la société BayWa r.e au lieu-dit Moussac sur la commune de Montmorillon ;
- De transmettre l'avis de la CCVG à la Préfecture de la Vienne ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an que dessus

Secrétaires de séance

Jean Charles VARESCON      Patrick DAUBISSE

Le Président

Michel JARRASSIER



**Voies et délais de recours :** Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)

**AR Préfecture**

086-200070043-20260226-CC-2026-28-DE  
Reçu le 02/03/2026

de deux mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.